



Reprise d'une entreprise sur l'île de saint martin

Par **APOLLONIO**, le **25/03/2008** à **09:36**

Bonjour,

Nous sommes un couple sur le point de racheter un FDC type restaurant sur la partie française de l'île de Saint Martin.

Nous avons conclu un accord avec le propriétaire de ce Fond, sous forme de crédit vendeur sur 6 ans.

Aujourd'hui il nous manque un peu de trésorerie et nous en discutons avec notre banque pour un éventuel crédit ou découvert autorisé.

Est-il possible dans ce cas de créer une société qui rachète le FDC, sans caution?

Pouvez-vous nous indiquer le budget à prévoir pour créer cette éventuelle société?

Nous pensons qu'il serait préférable de se mettre en nom propre les premières années pour limiter le coût au maximum et de passer en société ensuite.

Pouvez-vous nous dire si cela est possible?

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement,

Mr CASASOLA ET Mlle APOLLONIO